



Revue de Civilisation Contemporaine de l'Université de Bretagne Occidentale  
EUROPES / AMÉRIQUES  
<http://www.univ-brest.fr/amnis/>

***Corps-dissident, Corps-défendant***  
***Le tatouage, une « peau de résistance »***

**Emma Viguié**

Université de Toulouse II - Le Mirail  
France  
[emma.viguié@wanadoo.fr](mailto:emma.viguié@wanadoo.fr)

Depuis la nuit des temps, le corps humain est modifié, orné, marqué. Les momies tatouées<sup>1</sup>, les peintures pariétales représentant des corps couverts de points et de stries<sup>2</sup>, les idoles sculptées<sup>3</sup> au corps incisé et/ou orné de pigments attestent du caractère ancestral des pratiques de « marquage » corporel. Ephémères ou durables, les tatouages, les scarifications, les peintures corporelles témoignent d'une plasticité fastueuse et d'un réseau à la fois riche et complexe de significations et de symboliques. Si les usages préhistoriques semblent difficiles à établir, les analyses ethnologiques et anthropologiques sur les pratiques rituelles du corps des sociétés dites primitives permettent d'en tracer les contours. Ainsi, invocation du sacré, magie, humanisation du sujet, production des identités et cohésion sociale, prophylaxie et thérapeutique aussi bien parure de séduction et d'érotisme constituent les approches paradigmatiques de ces « artialisations » du corps<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> La trace matérielle la plus ancienne de décoration corporelle nous vient des Alpes italo-autrichiennes et date approximativement du néolithique. Il s'agit de la célèbre momie Ötzi, découverte en 1991, dont la peau, miraculeusement conservée par le gel, est recouverte de multiples tatouages évoquant des séries de traits et des croix. Les restes d'une momie découverte dans le Haut Altaï en 1947 et datant approximativement du V<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C. témoignent également de tatouages figuratifs des plus virtuoses.

<sup>2</sup> Les peintures pariétales du Tassili N'Ajjer dans le Sahara algérien (datant environ de 7000-6000 avant J.-C.) offrent plusieurs exemples de corps ornés de points de couleurs ou d'ornements linéaires et longitudinaux. L'art rupestre australien atteste lui aussi de tels décors de peau : le corps représenté de la *Diabliesse accroupie* du gisement de Ngungunda (en Australie du nord-ouest) est intégralement recouvert de stries.

<sup>3</sup> De nombreuses statuettes anthropomorphes égyptiennes, mésopotamiennes, précolombiennes et encore japonaises présentent des décors peints ou incisés. Voir le catalogue d'exposition *Tatu-Tatoo !*, sous la direction de : Francina Forment et Madeleine Brilot, Bruxelles, Musées Royaux d'Art et d'Histoire ; Anvers, Fonds Mercator ; Paris, Seuil, 2004, pp. 60-78 ; voir également l'ouvrage de Thévoz, Michel, *Le corps peint*, Genève, Skira ; Paris, Flammarion, coll. Les illusions de la réalité, 1984, pp. 9-21.

<sup>4</sup> Voir le catalogue d'exposition *Signes du corps*, sous la direction de : Christiane Falgayrettes-Leveau, Paris, éditions du Musée Dapper, 2004.

Néanmoins, si ces signes tégumentaires archaïques s'imposent comme des référents immémoriaux culturels, culturels et esthétiques, le regard occidental sur ces pratiques se montre d'emblée bien plus suspicieux. Appuyés par les discours monothéistes, les tatouages et autres marques corporelles sont littéralement condamnés. L'enveloppe charnelle, créée à l'image de Dieu, ne peut être altérée que par Sa volonté : « Vous ne ferez pas d'incision dans le corps pour un mort et vous ne vous ferez pas de tatouage », précise *Le Lévitique* (19-28). Modifier sciemment et durablement son corps, c'est ainsi souiller, corrompre et injurier la création divine. Cette condamnation alimente en profondeur le statut négatif du tatouage qui, en provoquant l'effroi, en exhibant une face hideuse et menaçante, est associé à l'impureté, à la barbarie voire au Diable en personne. Outre l'interdit théologique des profanations volontaires du corps, le tatouage est toutefois d'usage pour stigmatiser les êtres transgressifs ou simplement impropres à la société. Perpétuant la pratique du marquage des esclaves et des captifs par les grandes civilisations antiques scripturaires<sup>5</sup>, l'Occident fait alors du tatouage le signe de l'asocialité, de la criminalité, de la bête ou de l'infâme incarné. La peau gravée d'un tatouage ou marquée au fer brûlant désigne ainsi les individus déçus de leurs droits, exclus de la société, sauvages de l'intérieur, abjects par leurs situations, leurs religions ou leurs actes : esclaves, détenus, prostituées, ennemis de la foi, criminels, « non-aryens » de l'idéologie nazie dans l'Histoire plus récente. Si dans les sociétés dites archaïques ou primitives la marque inscrite sur le corps du sujet est un instituant sacré, identitaire, social et esthétique, la culture occidentale en a fait à l'inverse un stigmate de mort sociale et de dépossession de toute identité.

Pourtant, il existe des pratiques de tatouage qui assument et affichent leur caractère transgressif voire activiste. Le signe-stigmate se transforme en arme encreée à même le corps pour affirmer sa différence, exprimer son refus, sa révolte, matérialiser son opposition à l'ordre (divin, moral, politique, social, idéologique). Par le tatouage, la peau prend la parole, affirme sa dissidence, sa liberté ; le corps fait face et « jette à la face » ; l'individu résiste. Paralysé par une situation perçue comme hostile, indigne, face à la souffrance, à l'inacceptable, l'individu use de son propre corps, fait de sa propre peau le support de son insoumission, le lieu d'une énonciation offensive mais aussi défensive. Corps-dissident, corps-défendant : le tatouage est une pratique de résistance qui transforme le mutisme forcé en expressionnisme le plus piquant, l'impuissance en victoire, qui mue la peau bafouée en armure de mots ou de dessins, façon de rester debout — *stare*<sup>6</sup> —, de résister, de faire face — *resistere*<sup>7</sup> —, de se recréer une surface pour survivre, pour « sauver sa face ».

Cet article propose dans un premier temps de faire retour sur le tatouage comme marque infamante et signe de servitude, comme inscription tégumentaire de la loi. Puis, dans un second temps, il sera question d'analyser son étonnant usage dans certains contextes de souffrance, d'humiliation, de perte d'identité, notamment à travers la pratique du tatouage en prison, dans les bagnes, ainsi que celle de l'artiste allemand Albrecht Becker — rescapé de la répression homosexuelle nazie pendant la seconde guerre mondiale — faisant de son corps l'épicentre de son refus du corps aryen mais

---

<sup>5</sup> La plus ancienne stigmatisation de captifs en Grèce remonte, si l'on en croit Plutarque, au milieu du V<sup>e</sup> siècle avant J.-C. lors du conflit entre les Athéniens et les Samiens. Ceux-ci infligèrent mutuellement à leurs prisonniers des tatouages sur le front. Voir l'excellente thèse de Renaut, Luc, *Marquage corporel et signation religieuse dans l'antiquité*, Thèse de doctorat en Sciences Religieuses, sous la direction de : Alain Le Boulluec, Paris, Ecole Pratique des Hautes Etudes, 2004.

<sup>6</sup> Picoche, Jacqueline, *Dictionnaire étymologique du français*, Paris, Le Robert, coll. Les Usuels du Robert, 1983.

<sup>7</sup> *Ibid.*

aussi un lieu de survie et de reconquête de soi. Enfin, en guise de conclusion, il serait intéressant de mettre en perspective certaines pratiques contemporaines du tatouage qui apparaissent également comme des stratégies de résistance permettant au sujet de faire face aux normes, au monde, de lutter contre la souffrance et sauver sa peau.

### **Le tatouage : un signe d'infamie et de servitude**

Le condamné apprendra « sa sentence sur son corps »<sup>8</sup>. On se souvient du célèbre texte de Franz Kafka, *La colonie pénitentiaire*, où une étrange machine munie d'aiguilles inscrit en lettres de sang sur le corps des condamnés l'article de la loi qu'ils ont enfreint, répétant l'inscription toujours plus profondément et de manière assez compliquée pour que le supplicié ne puisse la saisir qu'au moment de mourir. Tatouage punitif, marque d'infamie ou de servitude, la Loi (divine, morale, politique, judiciaire)<sup>9</sup> blesse, mutile les chairs et s'empare des corps :

*Tout pouvoir, y compris celui du droit, écrit Michel de Certeau, se trace d'abord sur le dos des sujets.*<sup>10</sup>

Le corps est toujours la cible du pouvoir disciplinaire insiste Michel Foucault :

*[...] dans nos sociétés, les systèmes punitifs sont à replacer dans une certaine "économie politique" du corps [...], c'est bien toujours du corps qu'il s'agit — du corps et de ses forces, de leur utilité et leur docilité, de leur répartition et de leur soumission.*<sup>11</sup>

C'est bien le corps qu'il faut contrôler, contraindre, meurtrir voire détruire. Car si l'existence est d'abord corporelle<sup>12</sup>, attenter au corps c'est attenter au sujet lui-même, à ce qui fonde son existence. Le marquage du corps est ainsi une incorporation de la loi signant simultanément une négation de l'individu. La lettre tatouée, la fleur de lys ou le stigmat<sup>13</sup> au fer rouge incarnent le pouvoir en désincarnant l'humain :

*Prendre la peau de l'autre, écrit Didier Anzieu, c'est pire que lui voler son âme, le dépouiller de son double sans lequel il n'est plus rien.*<sup>14</sup>

Les tatouages de servitude, les inscriptions punitives, les marques d'infamie sont autant d'injonctions à se soumettre à la loi d'un corps devenu objet, d'un être déchu de ses droits, littéralement exclu de la société. Pérennes, ces marques au fer incandescent ou à l'aiguille sanguinolente signent un asservissement du sujet *ad vitam aeternam*, un déni d'identité et d'existence. De plus, cette stigmatisation oeuvre au repérage des individus considérés comme dangereux, malsains, dont il convient de se méfier. Le tatoué étant ainsi associé au marginal aux mœurs plus que suspectes, à l'opposant à

<sup>8</sup> Kafka, Franz, *La colonie pénitentiaire*, Paris, Gallimard, 1948, p. 17.

<sup>9</sup> Je renvoie le lecteur à l'article de Frédéric Bailleterie, « Inscriptions tégumentaires de la loi », *Quasimodo*, n° 7, (« Modifications corporelles »), Montpellier, printemps 2003, pp. 61-88.

<sup>10</sup> De Certeau, Michel, *L'invention du quotidien, t. 1 : « Arts de faire »*, Paris, Gallimard, coll. Folio, 1990, p. 207.

<sup>11</sup> Foucault, Michel, *Surveiller et punir : la naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, p. 30.

<sup>12</sup> Le Breton, David, *Anthropologie du corps et modernité*, Paris, Presses universitaires de France, coll. Quadrige, 2000, p. 7.

<sup>13</sup> Le sens étymologique du stigmat désignait chez les Grecs les marques gravées au couteau ou les empreintes au fer rouge à même le corps des esclaves, des traîtres et des criminels désignant par leur application même l'infamie dans toute sa dimension morale.

<sup>14</sup> Anzieu, Didier, « La peau de l'autre, marque du destin », *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, n°30, « Le destin », Paris, Gallimard, automne 1984, p. 61.

l'ordre religieux, politique ou social, à l'esclave, au délinquant, au criminel. En France, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (et même encore sous l'Empire), la marque sur le corps est la sanction d'un crime. Le Code noir, préparé par Colbert et publié après sa mort à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, prescrit le marquage des esclaves fugitifs d'une fleur de lys en signe de propriété de leur maître et « chose de l'État lui-même »<sup>15</sup>. En 1687, un édit du roi autorise la flétrissure sur la joue des soldats abusant des instances militaires. Sous Louis XV, elle s'inscrit définitivement sur l'épaule, puis fut abolie par la Constituante en 1791, avant d'être rétablie par Napoléon en 1810<sup>16</sup>. La traite des Noirs espagnole, portugaise, néerlandaise, anglaise et française use également des inscriptions infamantes. Les maîtres marquent leurs esclaves de leurs propres initiales afin d'en assurer l'identification en cas d'évasion<sup>17</sup>. La fleur de lys est aussi d'usage concernant le sort des prostituées : d'Artagnan s'efforçant de retenir Milady déchire involontairement son peignoir, y découvre la marque infamante et, « avec un saisissement inexprimable, reconnu la fleur de lys, cette marque indélébile qu'imprime la main infamante du bourreau... »<sup>18</sup>. En France, la flétrissure sera définitivement abolie en 1852<sup>19</sup>. Ainsi, le tatouage a longtemps marqué d'un sceau infâme, déshonorant la chair des sujets « déviants » considérés comme douteux, immoraux, « sauvages » ou violents.

En dépit de cet usage imposé par le dogme, de nombreux individus ont délibérément choisi cette marque tégumentaire dissidente. Symbole de reconnaissance et d'affiliation à un groupe antisocial, au « milieu », le tatouage opère comme un signe de marginalisation volontaire qui « répète une volonté de se détacher du reste de la société »<sup>20</sup>. Perçu au tournant du XX<sup>e</sup> siècle par les deux figures de proue de l'anthropologie criminelle italienne et française Cesare Lombroso et Alexandre Lacassagne comme une preuve de sauvagerie manifeste soulignant l'incapacité d'intégration de l'individu tatoué au corps social normé et ainsi l'impossibilité d'accéder à la véritable humanité, le tatouage fonctionne alors comme un signe explicite d'une « primitivité de l'âme », un indice avéré d'asocialité ou de criminalité<sup>21</sup>. Lombroso est certainement celui qui est allé le plus loin dans cette méthode de « lecture du corps »<sup>22</sup>. En effet, dans son ouvrage *L'Homme criminel*<sup>23</sup>, l'auteur fait du tatouage un symptôme de délinquance. Quelques années plus tard dans son ouvrage-miroir *La Femme criminelle*<sup>24</sup>, il affirme que le tatouage est un signe avant-coureur de prostitution. Dans tous les cas, le tatoué et la tatouée sont des êtres inadaptés à la société civilisée. Pareillement, Lacassagne a largement étudié la relation entre le tatouage et le

<sup>15</sup> Maertens, Jean-Thierry, *Ritologiques I. Le dessin sur la peau : essai d'anthropologie des inscriptions tégumentaires*, Paris, Aubier Montaigne, coll. Etranges/Etrangers, 1978, p. 79.

<sup>16</sup> Le Breton, David, *Signes d'identité : tatouages, piercings et autres marques corporelles*, Paris, Métailié, coll. Traversées, 2002, p. 29.

<sup>17</sup> Thévoz, Michel, *op. cit.*, p. 63.

<sup>18</sup> Dumas, Alexandre, *Les Trois mousquetaires*, Paris, Gallimard, coll. Folio, 1994, p. 415.

<sup>19</sup> Le Breton, David, *Signes d'identité, op. cit.*, p. 30.

<sup>20</sup> *Ibid.*, pp. 34-35.

<sup>21</sup> Lacassagne, Alexandre, *Les tatouages : étude anthropologique et médico-légale*, Paris, éditions J.-B. Baillières & fils, 1881 ; voir également : *Id.*, « Recherches sur les tatouages et principalement du tatouage chez les criminels », *Annales d'hygiène publique, industrielle et sociale*, Série 3, n°5, Paris, éditions J.-B. Baillières & fils, 1881, pp. 289-304.

<sup>22</sup> Je renvoie le lecteur à l'article de Carine Trévisan, « L'art sauvage de l'autobiographie : les graffiti corporels chez Cesare Lombroso », in *Cesare Lombroso et la fin de siècle : la vérité des corps*, sous la direction de : Bertrand Marquer, Actes de colloque, *Publif@rum*, 2005, publication en ligne : [www.farum.it/publiforumv/n/01/trevisan.php](http://www.farum.it/publiforumv/n/01/trevisan.php)

<sup>23</sup> Lombroso, Cesare, *L'Homme criminel. Criminel né, fou moral, épileptique : étude anthropologique et médico-légale*, Paris, Félix Alcan, 1887.

<sup>24</sup> Lombroso, Cesare, Ferrero, Guglielmo, *La Femme criminelle et la prostituée*, Paris, Félix Alcan, 1896.

crime notamment par le biais d'une analyse précise des graffitis tatoués sur le corps des prisonniers et n'hésite pas à les hisser au rang de « signe d'identité »<sup>25</sup> du criminel.

## Une pratique de résistance

Marque infamante, signe de criminalité, signe de déchéance physique et morale, dans tous les cas « signe suspect »<sup>26</sup>, le tatouage affirme une position sociale plus que défavorable et a simultanément une valeur (auto-)stigmatisante. Le tatouage imposé ou volontaire crée un corps-dissident, marginalisé par la société ou s'excluant de lui-même. Toutefois, le statut profondément négatif du tatouage en fait parallèlement une pratique transgressive qui, dans certains contextes, se révèle particulièrement opérante. En effet, se tatouer est un acte fort (à la fois physique et symbolique) : en faisant effraction, déchirure dans la surface lisse du corps, le tatouage s'énonce comme une provocation manifeste, un cri offensif ou une stratégie défensive. Le signe-stigmate devient une arme encrée qui permet au sujet d'affirmer épidermiquement une opposition, de matérialiser une résistance, de s'inventer une peau-armure.

Prisons, bagnes, camps de concentration sont des lieux où les corps sont soumis, torturés, désoeuvrés, déshonorés, déshumanisés, détruits. Dans ces situations où l'homme devient bétail, objet ou cadavre, agir sur son corps permet de reprendre un certain contrôle, de se réappropriier sa dignité d'homme tout en faisant front à l'oppression :

*Dans ces conditions, le fait de pouvoir disposer de sa propre peau peut constituer une des dernières ressources d'autodétermination, étant donné que le reste du corps est plutôt devenu l'objet du pouvoir et de la force d'autrui [...]. Dans une telle situation, le tatouage peut constituer la manifestation d'une contestation où l'individu ne dispose plus d'autres possibilités d'auto-expression.*<sup>27</sup>

Paralysés par l'enfermement, soumis à un déni d'identité, privés de tout contact sensoriel, subissant violences physiques, psychiques et humiliations, les prisonniers, les déportés font de leurs peaux un médium de communication, d'expressivité, façon de dire l'impossible à dire. La peau prend la parole quand celle-ci ne peut s'exprimer autrement. Les situations de soumission, d'impuissance, de souffrance appellent en effet le passage à l'acte, la mise à l'épreuve du corps. Seule ressource qu'il reste, le corps devient le support du maintien du sujet, un lieu de résistance, un lieu ultime de survie<sup>28</sup>.

Par le tatouage, l'individu transforme sa faiblesse, sa servitude, son supplice en expressionnisme offensif et à stratégie existentielle. Le tatouage exprime alors la haine de la police, de la justice, d'une hiérarchie, d'un régime politique ou de la société toute entière tout en révélant une reprise en main de sa propre existence. Un point sur la première phalange de chaque doigt signifiera : « J'emmerde la justice jusqu'au bout des doigts » ; trois points en triangle : « Mort aux vaches »<sup>29</sup> ; sans compter les phrases

---

<sup>25</sup> Lacassagne, Alexandre, Magitot, Emile, « Tatouage », *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, sous la direction de : Amédée Dechambre, série 3, t.16, Paris, Masson et Asselin, 1886, p. 158.

<sup>26</sup> Graven, Jean, *L'argot et le tatouage des criminels*, Neuchâtel, La Baconnière, 1962, p. 142.

<sup>27</sup> Hahn, Aloïs, « Ecrire sur soi-même, s'écrire soi-même : le tatouage », *Sociétés et Représentations*, n° 2, (« Le corps à l'épreuve »), CREDHESS, avril 1996, p. 39.

<sup>28</sup> Pollack, Michaël, *L'expérience concentrationnaire : essai sur le maintien de l'identité sociale*, Paris, Métailié, 1990, pp. 290-291.

<sup>29</sup> Baillette, Frédéric, *op. cit.*, pp. 62-63.

tatouées affichées sans aucune ambiguïté : « Ma haine aux gradés », « J'emmerde la justice », « Ni Dieu ni maître », « Vaincu mais non dompté », « Sans pitié » ; ou encore le simple mais néanmoins efficace « Merde » que se gravaient dans la paume de la main droite certains rebelles des bataillons disciplinaires d'Afrique du Nord leur assurant certes soixante jours de cellule mais les exemptant à vie du salut militaire<sup>30</sup> ! Les tatouages faciaux, bien plus radicaux, seront d'usage quand il n'y a plus rien à perdre, quand le sort est de toute façon joué. Ainsi, des déportés des bagnes russes s'inscriront à même le visage des slogans résolument antisoviétiques : « Esclave du PCUS », « Mort aux tyrans », « Khrouchtchev, je ne le crains pas »<sup>31</sup>, « Lénine = Bourreau »<sup>32</sup>. Ces tatouages, à la visibilité sans détours, sont l'expression d'une insoumission sans précédent, manifestée comme telle, et d'une ultime bravade, manière de provoquer mais aussi d'exhiber une résistance personnelle même si celle-ci est vouée à la punition suprême<sup>33</sup>. Dernière souveraineté du sujet avant de disparaître, d'y laisser sa peau, cet usage du tatouage frontalement offensif permet de reprendre l'initiative, de mettre fin à toute autorité en inversant les rôles. Le sujet devient son propre tortionnaire, son propre bourreau : il affirme pour un dernier instant son identité et sa révolte viscérale en faisant lui-même le choix de sa torture ou de sa mort. Cet usage du tatouage fait du corps un lieu où s'effondrent toute autorité, toute emprise, tout pouvoir. Le corps se transforme alors en instrument politique.

L'artiste allemand Albrecht Becker (1906-2002) fera également de la pratique du tatouage une expérience emblématique de résistance à la fois intime et politique créant ou recréant son corps tel un contre-exemple saisissant à l'idéologie nazie<sup>34</sup>. Arrêté en 1935 et enfermé trois ans au nom du sinistre paragraphe 175<sup>35</sup> du Code Pénal allemand de 1871, Albrecht Becker, homme doublement douteux en tant qu'artiste et homosexuel, passera le reste de sa vie à résister, à faire face en exprimant sa survie et sa liberté à même le corps pour enfin reprendre possession de lui-même.

C'est en prison, à Nuremberg, qu'il débute ses expériences corporelles. Privé de tout contact, privé de sa dignité, de son identité sexuelle mais également artistique, faible et réduit au mutisme, le tatouage lui apparaît d'abord comme un moyen de retrouver du sensible, de refaire « corps » avec ce corps bafoué. Ainsi, en cachette, il pique délicatement sa chair, incise à la lame de rasoir, poinçonne, fait couler le sang et l'encre, ressent enfin un ersatz de cet acte sexuel considéré comme infâme et refusé par le Régime<sup>36</sup> — sexualité qui sera par la suite stigmatisée dans les camps de cet insigne honteux qu'est le triangle rose. De tatouages en tatouages, et ce jusqu'à sa mort, Becker altère volontairement son corps et le couvre d'un vêtement indélébile constitué d'un palimpseste d'arabesques, de traits, de points, de motifs et de symboles inspirés par des cultures primitives. Ainsi, sa peau intégralement tatouée<sup>37</sup> comme les mutilations qu'il

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>31</sup> Kouznetsov, Edouard, *Journal d'un condamné à mort*, Paris, Gallimard, coll. Témoins, 1974, pp. 196-200. Voir également les propos d'André Siniavski cités par Trévisan, Carine, *op. cit.*

<sup>32</sup> Martchenko, Anatoli, *Mon témoignage : les camps en URSS après Staline*, Paris, Le Seuil, coll. Combats, 1970, p. 87.

<sup>33</sup> Trévisan, Carine, *op. cit.* ; Baillelte, Frédéric, *op. cit.*, p. 63.

<sup>34</sup> Chanay, Prune, « Becker, le marqué », *Quasimodo*, n° 7, (« Modifications corporelles »), Montpellier, printemps 2003, p. 107.

<sup>35</sup> Je renvoie le lecteur au documentaire de Rob Epstein et de Jeffrey Friedman, *Paragraphe 175 : la déportation des homosexuels*, ASC Distribution, 1999.

<sup>36</sup> L'homosexualité y est pensée comme un acte immoral, contre-nature, pénalement répréhensible. Voir Boisson, Jean, *Le Triangle rose : la déportation des homosexuels (1933-1945)*, Paris, Laffont, 1988.

<sup>37</sup> Son visage et ses mains sont les seules parties de son corps restées vierges de toute inscription tégumentaire.

s'inflige (il percera et injectera dans son pénis des litres de paraffine, le déformant et le castrant à jamais) témoignent d'une urgence vitale de reprise de contrôle de son corps, de son identité — notamment sexuelle — et d'opposition radicale aux « corps purs » des « parfaits » aryens qu'impose la dictature nazie :

*Le corps beckerien est celui dans lequel la dictature nazie certainement, échoua à s'implanter, un corps dont il devait par tous les moyens reprendre possession, un corps travaillé pour en expurger l'idée même de " race pure ".*<sup>38</sup>

Exutoire à la souffrance des individus qui, comme lui, sont considérés comme « dégénérés », « parasites » ou « sous-humains » par le pouvoir, lutte et revendication d'une liberté à la fois physique et identitaire, Becker explore son corps, le met à l'épreuve, se l'approprie en le recréant pour mieux survivre, « rester debout » et retrouver la chair de son existence. Sa peau noircie par les multiples couches d'encre est une peau qui résiste, qui fait écran, obstacle à toutes les attaques. Le corps tatoué d'Albrecht Becker est une oeuvre de combat, d'exorcisme et de défense ; une arme-armure opaque qui le crie, qui exprime son indicible et « le tient », le maintient au monde. Ses autoportraits photographiques — restés secrets jusqu'à récemment — et les portraits réalisés par l'artiste Hervé Joseph Lebrun<sup>39</sup> exposent un corps devenu le lieu d'une récréation intime, un corps-mémorial qui ritualise ses souffrances, sa lutte, sa survie, son histoire, mais également un corps-monument qui cristallise une sombre période de l'Histoire.

### **Le tatouage : faire face et refaire surface ?**

Tel un gant que l'on retourne, le stigmate qui contraint voire nie les corps et les identités est devenu dans certaines situations l'expression même de la liberté du sujet, un acte de résistance, une stratégie de survie.

*Face à la paralysie de toute possibilité d'action, l'incision rétablit une ligne d'orientation matérialisée sur la peau, elle ramène brutalement l'individu au sentiment de sa présence. Elle lui rappelle qu'il est vivant à travers la brutale sensation d'existence que signe cette effraction cutanée.*<sup>40</sup>

Se tatouer c'est s'opposer à la souffrance, c'est contrer l'offense faite à l'individu, les différentes menaces qui le guettent, les situations qui l'asservissent ; c'est reprendre l'initiative, le contrôle ; c'est devenir acteur et non plus victime en imprimant Sa loi sur Son propre corps ; c'est se « ré-ancrer » pour sauver sa peau. Refaire présence et refaire surface : le tatouage est un moyen de reprendre possession de soi-même, de sa liberté, de son existence par la création d'une peau-arme-armure.

Dans nos sociétés actuelles où la pratique du tatouage — et des modifications corporelles en général — s'est largement épanouie, ces significations et ces symboliques semblent toujours opérantes. Le plus souvent revendiqué comme parure<sup>41</sup>, le tatouage n'en reste pas moins un signe de résistance permettant au sujet de clamer sa

---

<sup>38</sup> Chanay, Prune, *op. cit.*, p. 109.

<sup>39</sup> Je renvoie le lecteur au site de l'artiste : [hervejosephlebrun.wordpress.com](http://hervejosephlebrun.wordpress.com). Les autoportraits d'Albrecht Becker datant des années 60 et les œuvres photographiques d'Hervé Joseph Lebrun qui explorent visuellement le corps tatoué de Becker y dialoguent avec une rare sensibilité.

<sup>40</sup> Le Breton, David, « L'incision dans la chair. Marques et douleurs pour exister », *Quasimodo*, n° 7, (« Modifications corporelles »), Montpellier, printemps 2003, p. 89.

<sup>41</sup> Il est intéressant de noter que le verbe « se parer » est à la fois une action visant à s'embellir et une action visant à se protéger. Parure et armure vont bien souvent de pair.

différence, son altérité, son unicité face aux corps lisses et sclérosés, aux corps-images dénués de chair qu'imposent les diktats esthétiques de nos sociétés contemporaines. Le tatouage est devenu une sorte de refuge et une ressource dynamique permettant de mettre à mal l'homogénéisation et la virtualisation des corps et des identités. Dans un monde mouvant, de plus en plus incorporel, la pratique du tatouage institue des corps « rematérialisés »<sup>42</sup>, réinvestis, singulièrement réincarnés qui luttent à leur façon contre les normes qui contraignent l'être et le paraître.

Il est également intéressant de mettre en perspective certaines pratiques du tatouage qui apparaissent comme de véritables stratégies de survie, là où il ne reste plus que le corps pour combattre la souffrance, éprouver enfin son existence et faire face au monde. Renouant dans une certaine mesure avec la démarche intime d'Albrecht Becker, le tatouage se dévoile alors comme une « butée symbolique »<sup>43</sup> qui transfère une situation anxiogène, une expérience douloureuse ou même traumatique dans un autre espace où elle est contenue et apprivoisée. Le tatouage amortit l'offense, l'agression extérieure ou le malaise intérieur. Il matérialise l'effusion de la souffrance, la transforme, la ritualise telle une auto-initiation. Si le tatouage constitue la trace indélébile de cet état douloureux, s'il en est la mémoire vivante à fleur de peau, il évoque néanmoins un passage, il signe une renaissance. En tant qu'espace transitionnel, surface-frontière entre soi-même et le monde, en tant que contenant psychique si l'on suit la théorie psychanalytique du *Moi-peau*<sup>44</sup> de Didier Anzieu, la peau n'est pas un support d'inscription anodin. Par cet acte alloplastique qu'est le tatouage, la peau devient l'objet d'un réinvestissement à la fois matériel et symbolique. Par lui, le sujet endigue le trop plein de souffrance, se répare, se ré-enracine, se ré-institue, se ré-origine. Ainsi, le tatouage crée une peau de résistance qui fait face et permet au sujet de refaire surface au sens propre comme au sens figuré.

---

<sup>42</sup> Dagognet, François, *Rematérialiser : matières et matérialismes*, Paris, Vrin, coll. Problèmes et controverses, 1989.

<sup>43</sup> Le Breton, David, *op. cit.*, p. 90.

<sup>44</sup> Voir Anzieu, Didier, *Le Moi-peau*, Paris, Dunod, coll. Psychismes, 1995 (1985 pour la première édition).